



Compte bancaire au nom de jeune fille et partage avec héritiers

Par **milou**, le **13/11/2009** à **10:55**

Bonjour, pouvez-vous m'aider?

Je suis mariée sans contrat de mariage. J'ai des comptes bancaires ouverts après mon mariage mais à mon nom de jeune fille. Je ne travaille pas et je mets sur ce compte l'argent que mon mari me donne pour mes besoins personnels. Je n'achète pas de choses trop chères parce que je veux avoir un peu d'argent de côté. J'ai 2 enfants de 4 et 2 ans.

Alors ma question????

En cas de décès de mon mari, une partie des sommes sur les comptes qui sont ouverts à mon nom de jeune fille, entrera-t-elle dans la succession. Peut-on me demander de rendre compte ou de partager ses économies avec héritiers dont ses 2 enfants d'un 1er lit.

De plus on vient d'apprendre que si mon mari décédait, son ex-femme, bien que remariée touchera une partie de la pension de réversion. Mon mari m'avait dit que non puisqu'elle s'est remariée. Mais elle touchera bel et bien sa part. Ils ont été mariés 24 ans et leur aîné a 32 ans. Lui et moi sommes mariés depuis 11 ans avec 2 enfants 4 et 2 ans. Vous comprenez mon inquiétude pour l'épargne que je fais à mon nom de jeune fille. Je me prive de beaux vêtements et bijoux etc... Parce que l'avenir je ne sais pas, j'ai 2 enfants très jeunes et de plus je suis d'origine étrangère, pas d'amis pas contact avec sa famille alors je voudrais assurer mes arrières dans le bon sens du terme.

Et que peut-il faire pour protéger nos jeunes enfants sachant que ses autres enfants ont 32 ans et l'autre un peu moins?

Mon mari a 57 ans

merci pour vos éventuelles réponses et conseils

Milou